

## 1. OBJET

Protéger le personnel opératoire impliqué dans toute activité qui présente un risque de projections de sang et/ou de liquides biologiques provenant du site opératoire  
Protéger le personnel anesthésiste impliqué dans toute activité qui présente un risque de projections de sécrétions respiratoires provenant du patient  
Protéger le patient potentiellement exposé à des contaminations sous forme de gouttelettes provenant du personnel soignant avec des symptômes respiratoires lors des soins à moins d'un mètre de distance (ex. accueil pré-opératoire, salle de réveil post-opératoire)

## 2. CATEGORIE CDC : IB

## 3. DOMAINE D'APPLICATION

Bloc opératoire et salle de réveil

## 4. RESPONSABILITES

L'ensemble du personnel en salle d'opération.

## 5. DEROULEMENT

- Le masque doit couvrir à la fois la bouche et le nez.
- Ne pas réutiliser le masque s'il a été « relâché » au niveau du cou (cette manœuvre nécessite de le toucher avec des mains souvent contaminées, ce qui entraîne le risque de colonisation ou d'infection du porteur du masque).
- Désinfecter les mains après avoir mis masque et/ou lunettes, ainsi qu'après les avoir enlevés.
- Porter des lunettes ou écrans en plus du masque lors des procédures susceptibles de créer des projections (sang et/ou liquides biologiques), ceci afin de prévenir une contamination des muqueuses de la bouche, du nez ou des yeux.
- Changer le masque dès qu'il est humide et/ou souillé.
- Eliminer le masque après toute utilisation.
- Nettoyer/désinfecter les lunettes ou écrans (à usage multiples) et stocker dans un endroit propre après chaque utilisation.

**Le port du masque correct est exigé pour toutes les personnes présentes dans la salle d'opération**

## 6. DOCUMENT ASSOCIE

FT : Bloc opératoire – protection faciale type et indication

## 7. INDICATEUR DE COMPLIANCE

Surveillance des expositions aux liquides biologiques : exigée  
Surveillance du site opératoire

## 8. VALIDATION

**Ce document a été élaboré par l'Unité HPCI en collaboration avec le groupe de travail bloc opératoire constitué d'infirmières en HPCI et de professionnels travaillant dans les blocs opératoires du canton de Vaud sous l'expertise du SMPH, CHUV.**

Ce document peut être appliqué comme une directive par les différents établissements de soins du canton de Vaud.